

IDENTIFICATION

Section : Aide familial.e

Intitulé de l'UE : Epreuve intégrée de la section : aide familial

Code de référence : 815000U22D2

Nombre de périodes : 40

Nombre de crédits ECTS :

DESCRIPTION

Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable à l'EI :

Rédaction du rapport de stage d'intégration AF

Finalités particulières :

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, au travers d'un travail écrit et de sa défense orale et face à une ou plusieurs situations de travail à domicile, d'intégrer les savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux spécifiques à la profession d'aide familial.

Contenu de l'UE :

grille explicative pour la rédaction de l'épreuve intégrée

Bibliographie :

Dossier pédagogique section aide familial

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Madame Bertrand Dominique

METHODOLOGIE

Méthode expositive : explications par l'enseignante de toutes les consignes à respecter pour l'élaboration du travail écrit. Rédaction d'une feuille de route pour chaque étudiant.e
Présentation orale devant l'enseignante et les étudiantes : correction orale des erreurs et mise en valeur des compétences d'argumentation

SUPPORTS

Photogramme
Consignes écrites pour la rédaction écrite et la présentation orale

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de:

Au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes :

- de situer, avec précision, son action dans le contexte d'un projet du service à domicile dont le cadre a été défini ;
- de (se) poser des questions pertinentes sur la fonction et le rôle spécifique de l'aide familial, y compris l'importance de la formation continue ;
- d'expliciter ses relations avec d'autres intervenants et les bénéficiaires de ses interventions
- d'utiliser de façon adéquate des outils théoriques et méthodologiques en distinguant données factuelles et perceptions personnelles ;
- de proposer et de justifier des pistes d'intervention pertinentes.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la rigueur des observations et le degré de pertinence des analyses,
- la richesse et la pertinence des ressources utilisées,
- la qualité des liens réalisés avec des outils théoriques, méthodologiques et pratiques, la capacité à élargir le débat,

- la capacité à argumenter et à nuancer ses propos, la qualité rédactionnelle du travail écrit,
- la clarté de la présentation orale.

Mode d'évaluation :

Présentation orale devant jury et évaluation selon la grille

UTILISATION DE L'IA

Cadre d'utilisation des outils numériques et de l'intelligence artificielle (IA)

Dans le cadre des activités de cours, l'usage des outils numériques et des intelligences artificielles est autorisé et encouragé, à condition qu'il respecte les principes suivants, issus du cadre institutionnel EA – SeGEC :

Utilisation éthique

- Respect du RGPD, des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle.
- Vérification des sources et des contenus générés.
- Honnêteté intellectuelle dans toute production.

Utilisation responsable

- Pertinence pédagogique de l'usage des outils IA.
- Prise en compte de l'impact environnemental.
- Transparence et mention explicite du recours à l'IA.
- Vérification critique des contenus générés.

Utilisation inclusive

- Accessibilité des outils pour tous les apprenants.
- Prise en compte de la diversité des profils numériques.

Restrictions

- Interdiction de toute forme de plagiat, d'usurpation, de désinformation ou d'atteinte à la vie privée.
- L'IA ne doit pas remplacer la réflexion personnelle, mais peut soutenir la structuration, la relecture ou la mise en forme des productions.

Responsabilité de l'étudiant·e

- Chaque étudiant·e est responsable d'un usage réfléchi, critique et transparent des outils d'IA.
- Toute utilisation de l'IA dans un travail doit être signalée explicitement (ex. : en note de bas de page ou mention en fin de document).



FICHE UE